

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT
ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER)
DU GROUPEMENT HÔPITAUX PUBLICS
GRAND LILLE



ECONOMIE
ENVIRONNEMENT
SOCIAL
SANTÉ



LA DÉESSE

L'Achat Durable au service de l'**Economie**,
l'**Environnement**, le **Social** et la **Santé**

2026-2029





**HÔPITAUX
PUBLICS**

Grand Lille

EDITORIAL

Je suis heureux de vous présenter le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) du Groupement Hôpitaux Publics Grand Lille pour l'Achat Durable au service de l'Économie, l'Environnement, le Social et la Santé.

Intitulé «LA DÉESSE», en clin d'œil à l'histoire de Lille et de la région, il s'agit du premier schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables dont se dote notre Groupement. Il incarne la politique d'achat qui contribue à la mise en œuvre de la feuille de route développement durable, à la fois pour le CHU de Lille mais aussi pour l'ensemble des établissements du Groupement Hôpitaux Publics Grand Lille.

Je suis convaincu que le fondement de nos métiers hospitaliers, c'est d'œuvrer au développement durable de l'humanité, dans un environnement préservé. Alors mener une politique DD-RSE est non seulement un devoir, mais aussi un levier formidable de performance, de motivation et de qualité dans notre organisation territoriale.

Ce SPASER incarne la performance achat dans l'ensemble de ses dimensions : environnementale, économique et sociale. Toutes ces dimensions sont d'égale importance et, loin d'être opposées, sont complémentaires dans de nombreux contextes d'achat au sein de notre territoire.

Il est également un levier de motivation pour les professionnels, permettant de systématiser le questionnement RSE de l'acte d'achat, et d'accompagner le changement vers l'écoconception des soins. En cela, il permet de rapprocher les équipes hospitalières.

Il est enfin un levier de qualité. C'est un engagement durable qui crée de la confiance et de la valeur partagée. Ce n'est pas un coût, mais une force collective ! La sobriété est également une valeur importante. Le SPASER joue un rôle important dans la diffusion de ces nouvelles ambitions tant auprès des 10 établissements partie que de ses partenaires externes, fournisseurs et opérateurs économiques.

Frédéric BOIRON,

Président du Comité Stratégique du Groupement Hôpitaux Publics Grand Lille

LE SPASER EN RÉSUMÉ

Axe gouvernance

PAGE 10

- Mobiliser (formations et sensibilisation)
- Suivre (indicateurs et actions "achat durable")
- Piloter (évaluation globale)
- S'engager (Label THQSE, Charte RFAR)



Axe environnemental

PAGE 11

- 90-100% des marchés comprenant une considération environnementale :
 - Mener des sourcing fournisseur
 - Définir le besoin en intégrant le DD
 - Intégrer des critères d'analyse d'achat durable



PAGE 12 Axe social



- 20-30% des marchés comprenant une considération sociale :
 - Poursuivre l'intégration des clauses d'insertion sociale
 - Augmenter le nombre de marchés réservés
- Amplifier le partenariat avec les facilitateurs de la clause sociale



Axe économique

PAGE 14

- 30-40% des marchés confiés à des TPE-PME en leur facilitant l'accès à la commande publique
- Créer des partenariats avec les réseaux économiques territoriaux (CCI, CMA...)



Filière Produits de santé

PAGE 15

- Impact carbone du médicament, du DM et du réactif
- Impact carbone "transport" des PDS et Réactifs "en stock"
- Emballage des PDS et Réactifs



Filière Travaux & Infrastructures

PAGE 17

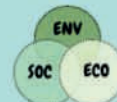
- Energie : pilotage (décret BACS) et réduction (décret tertiaire) de la dépense énergétique
- Accord-cadre "travaux d'entretien et opérations intermédiaires"
- Nouveaux projets d'investissement



Filière Achats généraux

PAGE 19

- Transports inter-hospitaliers
- Alimentation et exigences de la loi EGALIM
- Equipement non-médical et objectifs de la loi AGECE
- Déchets DAOM et autres déchets hors DASRI



Filière Bioméd-Lab

PAGE 21

- Impact carbone du transport
- Ouvrir à la tierce-maintenance
- Gestion des batteries, durée de vie des équipements et objectifs de la loi AGECE
- Equipements reconditionnés ou d'occasion et objectifs de la loi AGECE



Filière NTIC

PAGE 22

- Matériels informatiques et objectifs des lois REEN et AGECE
- Hébergements et datacenters (pour les logiciels en mode SAAS)



SOMMAIRE



CONTEXTE DU SPASER LA DÉESSE 6

Le Groupement Hôpitaux Publics Grand Lille et sa fonction achat mutualisée 6

Le verdissement du Code de la Commande Publique 7

La méthodologie d'élaboration du SPASER 8

UN CADRE GÉNÉRAL DU SPASER EN 4 AXES 10

Axe gouvernance 10

Axe environnemental 11

Axe social 12

Axe économique 14

LES OBJECTIFS « ACHAT RESPONSABLE » DÉCLINÉS POUR LES 5 FILIÈRES D'ACHAT 15

Filière Achat Produits de Santé 15

Filière Achat Travaux & infrastructures 17

Filière Achat généraux 19

Filière Achat Biomédical-Laboratoires 21

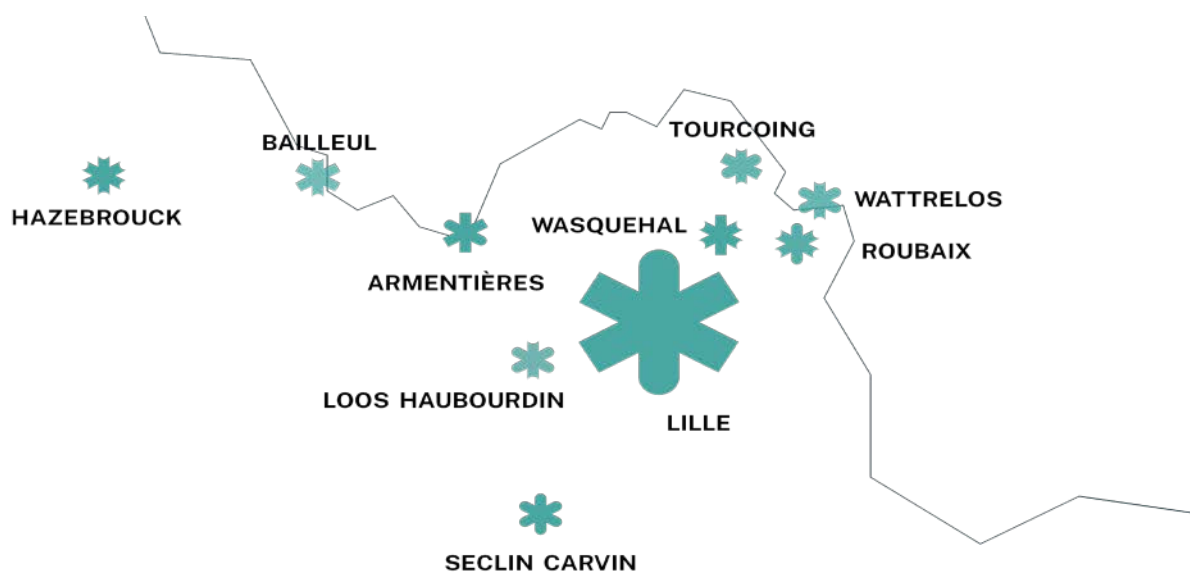
Filière Achat NTIC 22

Contexte du SPASER

Le Groupement Hôpitaux Publics Grand Lille et sa fonction achat mutualisée

Le Groupement Hôpitaux Publics Grand Lille créé le 1er janvier 2018 dans le cadre de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, regroupe 10 établissements publics de santé : le Centre Hospitalier Universitaire de Lille, établissement support, le Centre Hospitalier d'Armentières, le Groupe Hospitalier Seclin-Carvin, le Centre Hospitalier de Tourcoing, le Centre Hospitalier de Roubaix, le Centre Hospitalier d'Hazebrouck, le Centre Hospitalier de Wattrelos, le Groupe Hospitalier de Loos-Haubourdin, l'Hôpital Général de Bailleul, le Centre Hospitalier Intercommunal de Wasquehal.

Il représente 8.000 places et lits, 23.000 professionnels et couvre 231 communes pour 1,5 million d'habitants.



Le Groupement Hôpitaux Publics Grand Lille est un acteur de santé de référence au service des territoires, des habitants et de leur santé. Il offre un parcours gradué et des soins de qualité, traduit dans le Projet Médical et de Soins Partagé (PMSP) 2024-2029 notamment au travers de sa transversalité développement durable, qui porte une culture commune de la sobriété à l'échelle du territoire.

Le Groupement, c'est la mutualisation de fonctions supports (Système d'Information, Département de l'Information Médicale, Achat) pour affecter les moyens indispensables au déploiement du projet médico-soignant partagé et répondre aux besoins des patients du territoire.

Les différents Comités Thématiques Médico-Soignants (COTEMS) et Groupes Transversaux (GT) du PMSP

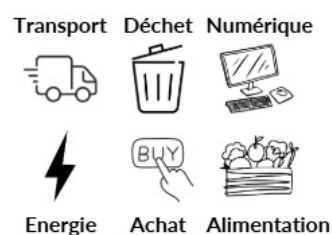
relaient également des priorités d'achats durables dans tous les domaines concourant à la prise en charge des patients, tels les transports inter-hospitaliers, les dispositifs médicaux, les médicaments, la biologie et leurs déchets ainsi que l'écoconception des soins.

La fonction achat mutualisée est portée par le CHU de Lille, établissement support du Groupement qui conclut les marchés et leurs avenants pour les 10 établissements.

Le budget achat du Groupement en 2024 est de 800 millions d'euros. Les achats du Groupement sont organisés en 5 filières d'achat : Achats généraux, Biomédical-Laboratoires, NTIC, Travaux & Infrastructures et Produits de santé.

En mai 2023, le Groupement s'est doté d'une politique achat¹ en cinq axes dont l'une des priorités est la promotion de l'achat responsable en systématisant la prise en compte des considérations environnementales, en favorisant les outils juridiques et les leviers de l'achat durable et en favorisant le recours à l'économie solidaire.

Au-delà des fonctions mutualisées réglementaires, les établissements du Groupement se sont également dotés d'une feuille de route « développement durable » commune depuis 2019 inscrite dans le programme « qualité » du Groupement et en identifiant quatre thématiques prioritaires communes : les déchets, les transports, l'énergie et les achats, élargies depuis 2023 aux dossiers de l'alimentation et du numérique.



Ainsi, la proposition d'une démarche en vue d'une feuille de route sur les achats responsables s'est imposée comme une priorité du Groupement.

Cette ambition du Groupement se matérialise par la mise en place d'un « Club Développement Durable » qui se réunit une fois par mois permettant aux établissements d'échanger sur la réglementation, les bonnes pratiques et des retours d'expérience.

Le verdissement du Code de la Commande Publique

La loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte² a étendu à l'ensemble des acheteurs publics dont le budget achat est supérieur à 50 millions d'euros l'obligation d'adopter un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

Dans ce contexte, au regard d'une part de l'antériorité de la feuille de route « développement durable » et d'autre part de la fonction achat mutualisée, ce SPASER est adopté par et pour le Groupement Hôpitaux Publics Grand Lille.

Cette obligation permet au Groupement d'amplifier son action pour des achats plus responsables ; cette question étant centrale depuis plusieurs années. L'adoption du SPASER officialise la feuille de route achat durable. En effet, la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets³ dispose de nouvelles obligations qui portent à la fois sur la définition des besoins, le choix de l'entreprise attributaire et sur les conditions d'exécution de la commande publique. La commande publique est aujourd'hui un puissant levier permettant un équilibre entre accroissement économique, protection de

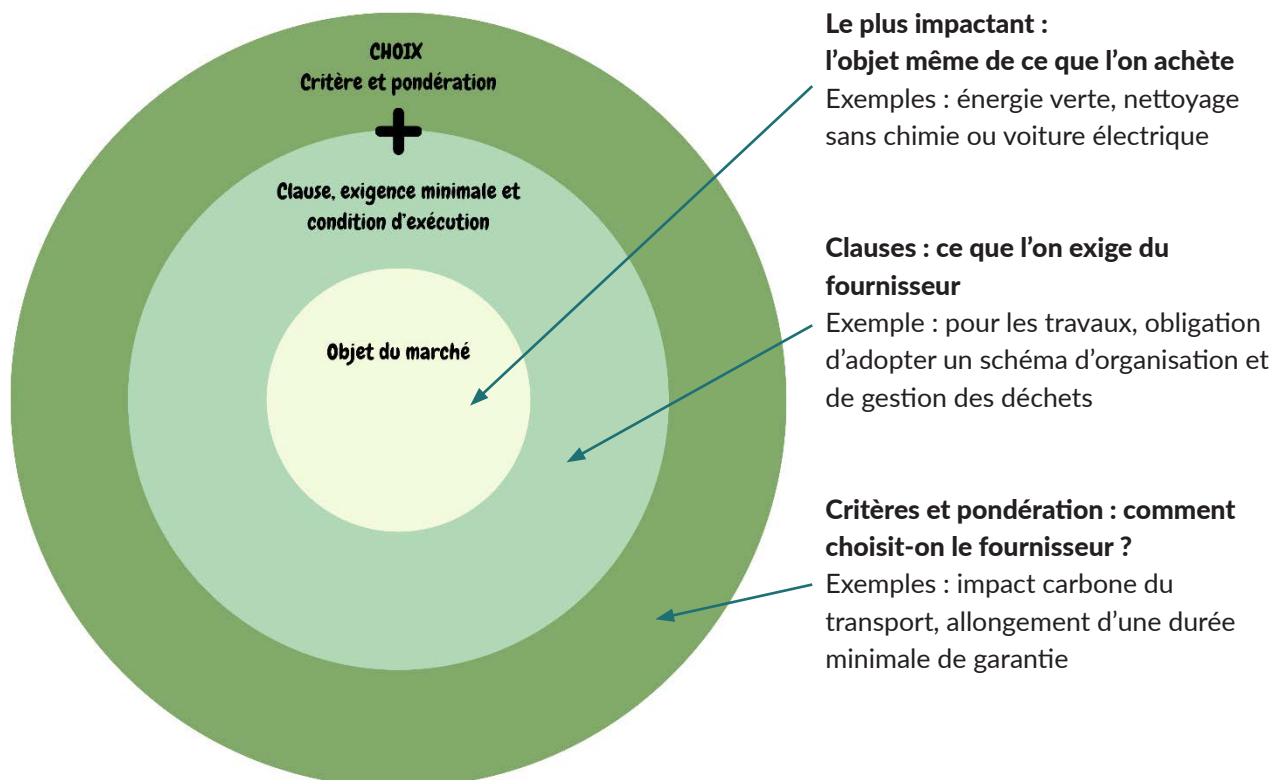
1 - Politique achat en annexe

2 - Loi n°2023-973 dite Loi Industrie Verte

3 - Loi n°2021-1104, dite Loi Climat & Résilience

l'environnement et progrès social en recherchant l'offre économiquement la plus avantageuse. Les obligations réglementaires liées au « verdissement » de la commande publique et la volonté de réduire l'impact de nos achats sur l'environnement conduisent la fonction achat mutualisée à définir des objectifs, un plan d'actions et des indicateurs.

Au sein de notre Groupement, la communication portant sur les outils favorisant l'adoption de pratiques d'achats responsables a été clarifiée afin d'en permettre une diffusion élargie auprès des équipes. Un schéma en forme de cible a été conçu pour servir de support aux échanges entre professionnels, dans le but d'accompagner les dynamiques de transformation opérationnelle liées aux enjeux d'achats.



En effet, le Groupement a pour ambition de faire de ce SPASER un document stratégique qui correspond à une politique opérationnelle établie par les établissements du Groupement et pour eux.

La méthodologie d'élaboration du SPASER

Une méthodologie en 3 niveaux a été établie afin de formaliser cette feuille de route commune :



Proposer :

Les propositions de ce SPASER sont issues d'une approche ascendante « bottom-up » et plus particulièrement des « Ateliers SPASER », qui ont réuni entre novembre 2024 et mars 2025 les acheteurs de la fonction achat mutualisée, des « experts-métiers » dans la thématique concernée, les responsables achats des établissements parties, ainsi que les référents « développement durable » des 10 établissements. Au total, ce sont plus de 100 professionnels, réunis au sein de plus de 10 ateliers et groupes de travail qui ont permis d'identifier les enjeux et les actions prioritaires par domaines métiers et de traduire ces priorités pour chacune des filières d'achat.

Concierter :

La concertation s'est faite au niveau du « Club Développement Durable » afin de présenter les travaux menés lors des ateliers et de conforter/confirmer les actions prioritaires.

Valider :

La validation s'est faite au niveau des instances du Groupement Hôpitaux Publics Grand Lille (Collège des chefs d'établissements, Comité stratégique du Groupement (COSTRAT) et Commission médicale de Groupement). La démarche a été présentée en amont afin de présenter la méthodologie de mise en œuvre en novembre 2024⁴. La version finale du SPASER a été présentée et adoptée en **COSTRAT du 3 juin 2025**.

Ce SPASER permet de matérialiser l'objectif constant que le Groupement se donne de mettre la politique achat au service des patients, des usagers et du développement durable.

Le SPASER repose sur :

- Un cadre général avec des objectifs définis autour de 4 axes prioritaires communs à l'ensemble des filières d'achat.
- Un volet spécifique à chaque filière d'achat permettant de prendre en compte les spécificités de chaque famille d'achat et les enjeux métiers associés, définis à l'issue d'ateliers pluridisciplinaires.

4 - Collège des chefs du 8 novembre 2024 et COSTRAT du 21 novembre 2024

Un cadre général du SPASER en 4 axes

Les 4 axes identifiés correspondent aux 3 piliers du développement durable : environnemental, social et économique, auxquels s'ajoute un axe gouvernance indispensable pour piloter et suivre le plan d'actions.

Axe gouvernance

L'axe Gouvernance permet de mobiliser, suivre et piloter le SPASER.

Mobiliser :

La mobilisation autour et pour le SPASER se matérialise tout d'abord par la formation et la sensibilisation des acteurs intervenant dans l'achat, ce qui est primordiale afin que le développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale soit pris en compte dans les achats du Groupement Hôpitaux Publics Grand Lille. Cet axe est initié depuis 2023, notamment par l'organisation de « Fresque du climat », le suivi d'un MOOC « Engagez-vous dans l'achat durable »⁵ ainsi que la participation des acheteurs à une formation « achats durables et éco-responsables »⁶.

Par ailleurs, le CHU de Lille a mis en place en lien avec l'UFR3S⁷ et l'Institut d'Etudes Politiques de Lille une formation conduisant à un Diplôme Universitaire « Transition Ecologique du Système de Santé » ouvert aux professionnels du Groupement.

Suivre et piloter :

L'identification des axes et thématiques prioritaires, des actions à mettre en place ainsi que des indicateurs permet de suivre le SPASER. Les 4 axes sont identifiés depuis 2023, avec la mise en place d'une méthode de suivi précise des indicateurs sur les procédures locales depuis 2024. Ces indicateurs sont partagés au sein de la fonction achat mutualisée de manière mensuelle.

L'animation de la transversalité « achat durable » est assurée par la chargée de mission méthodologie et communication RSE, en binôme avec la responsable marchés qui veille à la systématisation des considérations environnementales et sociales.

Elles assurent, en lien avec le contrôleur de gestion achat, le suivi des indicateurs et la communication autour des résultats obtenus, indispensables à l'évaluation et à la progression du SPASER.

Le SPASER est construit pour une durée de 4 ans à partir de l'année de référence 2025, soit une évaluation intermédiaire en 2028 (sur les années 2026 et 2027) et une évaluation finale en 2030 (sur les années 2028 et 2029).

5 - MOOC initié par le Commissariat général au développement durable, mis à disposition via le Programme PHARE et suivi sur le site Openclassrooms

6 - Formation de 3 jours assurée par l'organisme CKS Santé

7 - UFR3S : Unité de Formation et de Recherche des Sciences de Santé et du Sport

En parallèle, l'axe Gouvernance permet d'articuler la fonction achat avec toute autre action décidée par les établissements.

Par exemple, plusieurs établissements du Groupement sont impliqués dans la démarche de labellisation THQSE (Très Haute Qualité Sanitaire Sociale et Environnementale) dans laquelle les achats sont nécessairement imbriqués.

Pour amplifier l'atteinte des objectifs définis, il est nécessaire d'établir des liens solides avec des partenaires extérieurs.

Sont priorisés :

- Concernant l'axe social, un partenariat avec les facilitateurs de la clause sociale ;
- Concernant l'axe économique, un engagement dans la Charte Relation Fournisseurs Achat Responsables (RFAR).

Les priorités de l'axe Gouvernance sont les suivants :

Objectifs	Actions Achats	Indicateurs
Mobiliser	Poursuivre les formations et les sensibilisations des acteurs participants à l'acte d'achat	Nombre de formations, de sensibilisation, communications autour des achats durables
Suivre	Suivre les indicateurs et recenser les actions « achat durable »	Partage des données
Piloter	Evaluer la démarche de l'achat durable	Bilan annuel de la démarche Publication externe des indicateurs tous les 2 ans ⁸
S'engager	S'engager dans la démarche RFAR	Signature et suivi de la charte
	Accompagner la labellisation THQSE ou tout autre labellisation en lien avec l'achat responsable	Labellisation et score obtenu sur le volet achat

Axe environnemental

Le secteur de la santé représente 8% des émissions de gaz à effet de serre au niveau national. Selon les chiffres du Shift Project, l'achat de médicaments et de dispositifs médicaux représentent respectivement 29% et 21% de ces émissions⁹. Chacun des établissements du Groupement Hôpitaux Publics Grand Lille élabore son Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre et les chiffres confirment que les intrants représentent plus de 60% des émissions de gaz à effet de serre¹⁰.

Il est indispensable d'agir sur nos achats pour faire baisser les émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, il faut intégrer la dimension environnementale dans nos achats de manière systématique et significative.

La démarche est enclenchée depuis 2023. 60% des procédures locales notifiées en 2024 intègrent d'ores et déjà une considération environnementale. Il s'agit de poursuivre et de systématiser la démarche comme le demande la Loi Climat & Résilience.

8 - Répartition des émissions de gaz à effet de serre du secteur de la santé (MtCO2e), The Shift Project, 2023

9 - Bilan de gaz à effet de serre - CHU de Lille - 2025 - Incertitude à hauteur de 51% dû au ratio monétaire.

10 - Article 35-II-4° - pour les marchés dont la valeur est égale ou supérieure aux seuils européens.

Les acheteurs ont d'ores et déjà pris l'habitude de s'interroger systématiquement sur la prise en compte d'objectifs de développement durable dès la définition du besoin à travers les spécifications techniques, ainsi que sur l'intégration d'un critère d'analyse sur les caractéristiques environnementales des offres.

Objectifs	Actions Achats	Indicateurs
90-100% des marchés comprenant des considérations environnementales	Elargir le sourcing fournisseurs pour intégrer davantage d'acteurs engagés dans le développement durable	Nombre de marchés intégrant un critère environnemental
	Définir le besoin en intégrant des objectifs de développement durable	Nombre de marchés intégrant une clause environnementale
	Intégrer des critères d'analyse relatifs aux aspects environnementaux	

Axe social

L'intégration dans les marchés publics de considérations sociales contribue à la mise en œuvre de politiques publiques et témoigne de l'importance de ce levier pour l'emploi sur le territoire de proximité.

La Loi Climat & Résilience impose à l'acheteur de prévoir des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, notamment en faveur des personnes défavorisées¹¹.

Le Plan National pour les Achats Durables (2022-2025) fixe cet objectif à 30% des marchés puisqu'en effet une telle prise en compte peut se heurter à une insuffisance de lien avec l'objet du marché, pourrait restreindre la concurrence ou encore rendre techniquement difficile l'exécution de la prestation. Cet objectif s'accompagne au niveau national de l'augmentation des facilitateurs et coordinateurs régionaux ainsi que la structuration des organismes porteurs de clauses sociales d'insertion. Les facilitateurs sont un maillon essentiel du déploiement des considérations sociales dans les marchés.

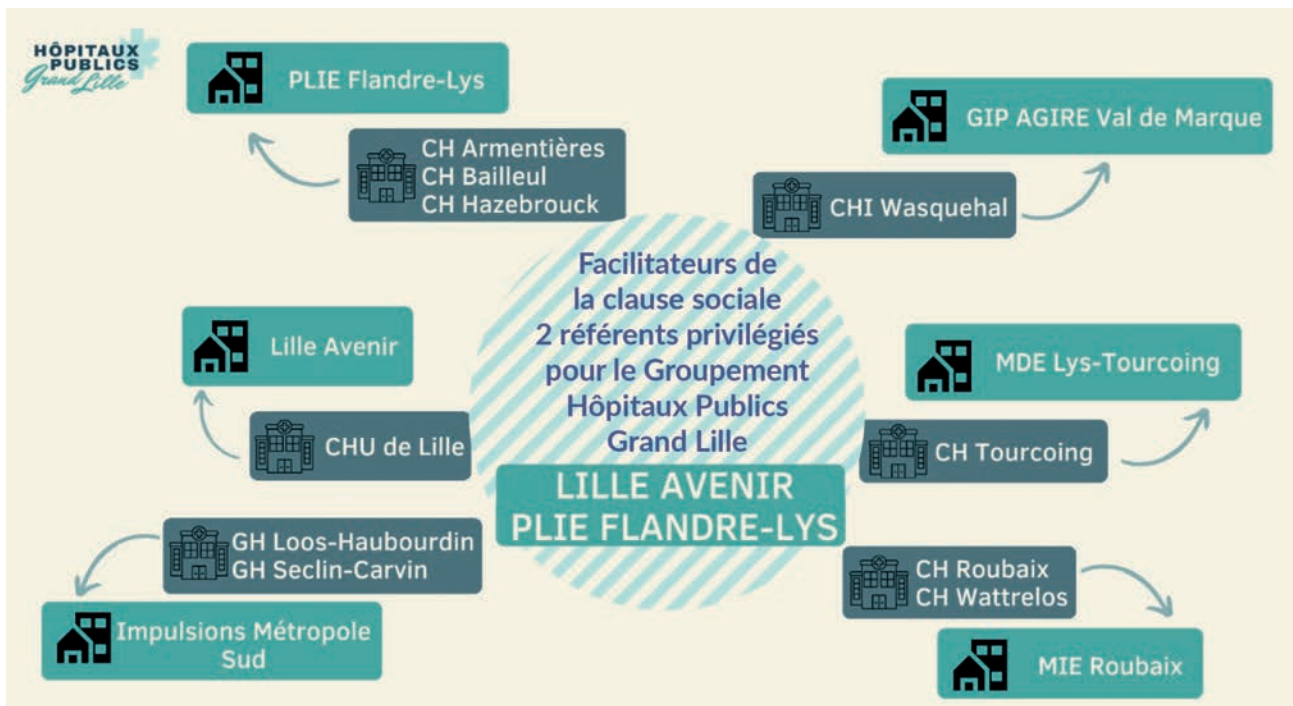
Une prise de contact auprès des facilitateurs s'est faite dès 2023 afin d'organiser le déploiement des clauses d'insertion sociale dans les marchés des établissements de santé du Groupement. Les 10 établissements ne dépendant pas des mêmes organismes porteurs de la clause d'insertion sociale, une organisation spécifique a été proposée : celle-ci repose sur l'identification de **deux référents pour l'ensemble des établissements du Groupement : un facilitateur relevant de Lille Avenir¹² et un relevant du PLIE Flandres-Lys¹³**. Ces deux interlocuteurs ont pour mission d'accompagner l'ensemble des filières d'achat et l'ensemble des établissements, sur l'intégration de considérations sociales dans la passation des marchés. Le suivi d'exécution des heures d'insertion sociale ou des marchés réservés revient à l'organisme territorialement compétent. Cette organisation innovante a fait l'objet d'une présentation lors du Bilan Métropolitain 2023 de la clause sociale¹⁴.

11 - Article 35-II-4° - pour les marchés dont la valeur est égale ou supérieure aux seuils européens.

12 - Mission Locale Lille Avenir - Ex-Maison de l'Emploi.

13 - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi - Communauté de communes de Flandre-Lys, de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure et de l'Armentiérais.

14 - Qui s'est tenu le 26 septembre 2024 à Lille.



Cette relation partenariale se traduit par l'étude commune de la programmation de l'ensemble des marchés d'exploitation de la Filière Travaux & Infrastructures afin d'anticiper au mieux l'intégration d'heures d'insertion sociale ou la mise en place de marchés réservés. Lors du lancement des procédures, les partenaires sont sollicités pour valider et ajuster le nombre d'heures d'insertion à prévoir.

Cette étude de la programmation s'est étendue à la filière Achats Généraux au début de l'année 2025.

Objectifs	Actions Achats	Indicateurs
20 à 30% des marchés comprenant des considérations sociales	Poursuivre l'intégration de clauses d'insertion sociale	Nombre de marchés intégrant une clause d'insertion sociale Nombre d'heures d'insertion sociale réalisées sur les marchés
	Augmenter le nombre de marchés réservés	Nombre de marchés réservés notifiés
Amplifier le partenariat avec les facilitateurs de la clause sociale	Conventionner avec les facilitateurs de la clause sociale	Signature, mise en œuvre et suivi d'une convention de partenariat multipartite
	Etudier en commun la programmation achat annuel ou pluriannuelle	Nombre de filières dont la programmation achat a été étudiée par les facilitateurs de la clause sociale

Axe économique

Un achat durable et responsable est un achat dont la relation économique est saine, loyale et transparente. Le Groupement est un acteur économique important du Nord – Pas-de-Calais et il est essentiel que la politique achat durable du Groupement HPGL ait un impact économique positif sur le territoire, par les actions suivantes :

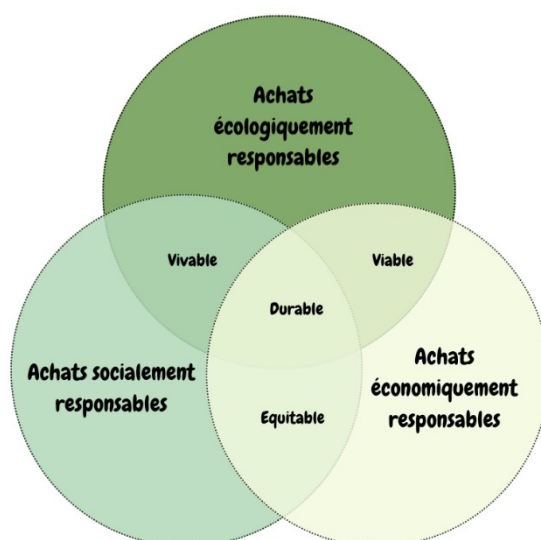
- Entretenir des relations loyales avec les fournisseurs ;
- Adopter un comportement éthique et responsable (conformément à la charte de déontologie) ;
- Fluidifier les relations avec les fournisseurs, notamment en cas de difficultés d'exécution ;
- Etre proactif dans la résolution des différends ;
- Prévoir des rencontres de suivi d'exécution avec les fournisseurs sur des marchés stratégiques (évaluation fournisseurs, suivi de plan de progrès...);
- Assurer une relation financière responsable avec les fournisseurs (prévoir des clauses de variation des prix adéquate, prévoir des acomptes en cohérence avec l'exécution des prestations, respecter les délais de paiement).

Objectifs	Actions Achats	Indicateurs
Favoriser l'accès des TPE et PME à la commande publique : 30 à 40% des marchés confiés à des TPE et PME	<p>Etablir un allotissement géographique pertinent</p> <p>Recourir à la technique des petits-lots</p> <p>Simplifier les documents de marchés</p>	Nombre de marchés attribués à des TPE-PME
Créer des partenariats avec les réseaux économiques territoriaux (CCI, CMA)	Connaissance du secteur économique du territoire	Nombre de marchés attribués à des entreprises du territoire Nord - Pas-de-Calais

Les objectifs « achat responsable » déclinés pour les 5 filières d'achat

Au-delà des 4 axes décrits ci-dessus, il est indispensable que chacune des 5 filières d'achat ait une feuille de route et des objectifs en adéquation avec son portefeuille d'achat et les spécificités propres à son domaine.

Les « Ateliers SPASER »¹⁵ organisés dans le cadre de la préparation du SPASER ont permis d'identifier les thématiques et les sujets prioritaires pour chacune des filières d'achat sur la période 2026-2029 en partant des priorités métiers. En fonction de leurs contextes, des actions achats RSE ont été appréciées et précisées.



Les volets des filières d'achat sont organisés de la manière suivante :

- Le volume d'achat annuel de la filière (référence 2024) et ses principaux segments d'achat ;
- Les actions achat responsable d'ores et déjà mises en place qui devront être poursuivies voire amplifiées dans les prochaines années, ainsi que les nouveaux projets à engager ;
- Il en découle des thématiques prioritaires, des actions à mener ainsi que des objectifs à atteindre qui sont présentés sous forme de tableaux.

Filière Achat Produits de Santé

- Volume d'achats annuel du Groupement (2024) : 460 millions d'euros
- Segments :
 - Médicaments
 - Dispositifs médicaux

Les produits de santé (médicaments et dispositifs médicaux) sont le principal poste d'émission des gaz à effet de serre des hôpitaux.

¹⁵ - Cf paragraphe sur la méthodologie supra

Au sein de la Filière Produits de Santé, une évolution de la dynamique achat est enclenchée : est constaté le passage de critères d'analyse généraux et de réponses génériques de la part des fournisseurs à des critères plus en adéquation avec l'objet du marché.

41%¹⁶ des procédures locales passées par la fonction achat mutualisée depuis 2022 intègrent des considérations environnementales qui se traduisent essentiellement par des critères d'analyse relatifs à l'emballage et à la livraison.

Un des enjeux majeurs étant la décarbonation des hôpitaux, disposer des analyses de cycle de vie ou a minima du bilan carbone des produits de santé serait un atout considérable de comparaison des offres pour les procédures d'achat. Les outils permettant de porter l'effort sur ce poste d'émission et d'autres sont en cours de développement :

- Sur les médicaments : on peut par exemple citer l'outil, en cours de diffusion, développé par la DGE¹⁷ et ECOVAMED permettant d'obtenir un « score carbone » pour une vingtaine de médicaments¹⁸ ;
- Sur les dispositifs médicaux : un outil est porté par le SNITEM¹⁹ et le C2DS²⁰ selon la méthodologie Afnor Spécification : l'index DM durable. Il a pour objectif de proposer une évaluation complète des dispositifs médicaux aux acheteurs et intègre 6 vulnérabilités : carbone, eau, déchets, toxicité/bioaccumulation, santé au travail et discrimination /inclusion.

Au regard des enjeux décrits ci-dessus, les thématiques retenues par la Filière d'achat Produits de Santé sont :

Objectifs	Actions Achats	Indicateurs
Impact carbone du médicament, du DM ou du réactif	<ul style="list-style-type: none"> → Accompagner la décarbonation des prescriptions → Accompagner l'éco-conception des soins et prioriser les thématiques cibles 	<ul style="list-style-type: none"> → Intégrer progressivement les outils de calcul d'empreinte carbone dans les procédures d'achat → Partager les résultats des sourcings fournisseurs au service de l'éco-conception
Impact carbone du transport PDS et réactifs en stock	<ul style="list-style-type: none"> → Minimiser le nombre d'intermédiaires sur toute la chaîne de production et livraison → Privilégier les circuits courts → Optimiser la logistique du «dernier kilomètre»²¹ → Optimiser la gestion des stocks internes 	<ul style="list-style-type: none"> → Intégrer des critères d'évaluation prenant en compte l'empreinte carbone du transport (distance et moyens de transport) des produits finis aux hôpitaux → Intégrer des critères ou clauses incitatives (partage du gain ou remise issu de l'optimisation logistique) pour réduire le nombre de commandes → Privilégier le regroupement et les abonnements des livraisons → Généraliser un cadre de réponse spécifique pour récupérer les données fournisseurs

16 - Selon un état des lieux des pratiques d'intégration des considérations RSE par la filière achat Produits de santé – Noémie BENSCHIMAON sous la direction du Docteur Félicie FRAIPONT

17 - Direction Générale des Entreprises

18 - Méthodologie simplifiée d'évaluation de l'empreinte carbone des médicaments, Direction Générale des Entreprises, 75 pages

19 - Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales

20 - Comité pour le Développement Durable en Santé

21 - Dernier segment de la chaîne de livraison d'une commande.

<p>Emballages PDS et réactifs</p>	<p>→ Juste adaptation des emballages et chaîne du froid :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter le contenant au contenu - Optimiser leur recyclabilité - Intégrer majoritairement des matériaux recyclés - Limiter le poids des emballages, diminuer l'usage de produits de calage, de suremballage 	<p>→ Sourcing fournisseurs : Sensibiliser les fournisseurs sur l'impact des volumes et matériaux des déchets, filière de tri et leurs exigences Identifier les fournisseurs engagés dans la démarche → Inciter les fournisseurs à diminuer les suremballages en intégrant cette considération dans les critères de choix → Privilégier les trousseaux opératoires en simple emballage → Demander aux fournisseurs de récupérer leurs emballages et/ou utiliser des contenants réutilisables lorsque cela est opportun (exemple : carbo-glace) → Demander aux fournisseurs de communiquer sur le poids et les matières de leurs emballages qui pourront être utilisés dans la sélection des offres</p>
--	--	---

Filière Achat Travaux & infrastructures

- Volume d'achats annuel du Groupement (2024) : 110 millions d'euros
- Segments :
 - Construction
 - Energie
 - Entretien et maintenance
 - Fourniture ateliers et espaces verts
 - Maintenance

La convergence des marchés d'exploitation est aboutie au sein du Groupement Hôpitaux Publics Grand Lille, le plus souvent organisée autour des 3 zones géographiques (versant Nord Est, Flandres et Sud de la Métropole), l'habitude du travail en commun est un facteur de facilitation et d'amplification de l'ambition développement durable.

Tous les établissements se sont emparés de la question énergétique dans le cadre des obligations de la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique²² (audits « décret tertiaire²³ » effectués dans l'ensemble des établissements), de la loi sur la transition énergétique (Certificat d'Economie d'Energie) et du « décret BACS²⁴ » qui oblige les Centres Hospitaliers à disposer d'un système de pilotage de leurs dépenses énergétiques (chauffage, climatisation et refroidissement représentent 60% de la consommation d'énergie au sein des hôpitaux).

La synthèse des audits réalisés au sein des établissements du Groupement permet d'établir des priorités et de définir des thématiques communes (isolation, gestion centralisée des installations techniques des bâtiments...). Par ailleurs, le repérage des marchés concourant à la rénovation énergétique est souhaité dès la note de cadrage pour étudier l'éligibilité aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

La 3^{ème} génération de l'accord-cadre travaux d'entretien vise à capitaliser sur l'existant et à étendre les 3 piliers du développement durable, comme c'est aussi le cas pour les opérations d'investissement spécifiques à chaque établissement.

22 - Loi n°2018-1021, dite loi ELAN

23 - Décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire

24 - Décret n°2023-259 du 7 avril 2023 relatif aux systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments tertiaires

Thématiques retenues	Objectifs	Actions Achats
<p>Energie</p>	<p>→ Marchés contribuant à la réduction de la consommation (décret tertiaire) et à l'optimisation du pilotage de la dépense énergétique (décret BACS)</p>	<p>→ Synthétiser les 24 audits du décret tertiaire des établissements de notre territoire par le groupe experts « Energie » pour définir les priorités dans les marchés. La méthodologie proposée est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un fichier global de l'ensemble des actions proposées dans les audits énergétiques - Mettre en place des indicateurs de performance suivis par les directions opérationnelles réunies au sein du Comité Energie. <p>→ Acquérir et évaluer des besoins GTB dans le cadre du décret BACS Intégrer les enjeux du décret tertiaire et du décret BACS dans des critères ou clauses des marchés travaux</p>
<p>Accord-cadre « travaux d'entretien & opérations intermédiaires »</p>	<p>Relancer l'accord-cadre en intégrant les 3 piliers du développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> → Environnemental : s'ouvrir aux matériaux issus du recyclage, réemploi, biosourcés avec une approche en coût complet sur la durée de vie de ces matériaux → Social : poursuivre l'insertion des clauses sociales → Economique : faciliter l'accès aux TPE/PME 	<ul style="list-style-type: none"> → Elargir les références de matériaux plus durable au sein des Bordereaux de Prix Unitaires → Etendre les clauses sociales aux bons de commande → Retravailler l'allotissement sur certains corps d'état
<p>Nouveaux projets d'investissement</p>	<p>Au niveau des études :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Intégrer la dimension de développement durable dès le choix du programmiste/maître d'œuvre → Identifier les clauses d'insertion sociale qui pourraient être intégrées sur les prestations intellectuelles <p>Au niveau des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Intégrer la dimension de développement durable dans les consultations travaux → Favoriser le recours à des matériaux biosourcés, issus de l'économie circulaire, reconditionnés → Introduire des clauses d'insertion sociale 	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer et étendre la charte « chantier écoresponsable »

Le groupe experts métiers « Energie » du Groupement s'engage à mettre en place un catalogue de fiches CEE subventionnables pour identifier les travaux éligibles aux aides possibles, et par ailleurs à suivre différents indicateurs métiers opérationnels tels que :

- Taux de couverture GTB/GTC (la mise en place de capteurs au sein de l'hôpital peut permettre de piloter la consommation d'énergie en temps réel.)
- Taux de couverture d'éclairage LED
- Part d'achats de rénovation énergétique éligible aux CEE (contribuant de ce fait à l'efficacité énergétique)
- Part d'achats de panneaux photovoltaïques.

Filière Achat généraux

- Volume d'achats annuel du Groupement (2024) : 101 millions d'euros

- Segments :

- Transport Véhicules
- Restauration
- Ressources humaines – Formation
- Mobilier Equipements Généraux Hospitalisation Hôtellerie
- Hygiène Entretien Nettoyage Déchets
- Assurances Services généraux
- Blanchisserie EPI Article à usage unique
- Administratif Logistique Gestion Documentaire Communication Courrier

La filière achats généraux est déjà bien engagée en faveur de l'intégration, dans les marchés, des outils au service du développement durable, en particulier sur les segments suivants :

- **Transports** : la flotte des véhicules légers est essentiellement tournée vers la location de véhicules électriques.

- **Restauration** : l'achat est au service des enjeux métiers de la restauration qui pilote les objectifs posés par la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire une alimentation saine, durable et accessible à tous²⁵ (EGALIM).

La loi EGALIM impose l'achat de denrées et produits de qualité et durable en fixant des objectifs pluriannuels. Les marchés d'alimentation permettent désormais aux fournisseurs de répondre en mettant en avant des produits avec labels (exemple label Bleu Blanc Cœur pour la viande, fruits Haute Valeur Environnementale), améliorant ainsi le score EGALIM.

Un critère « empreinte carbone » prenant en compte la provenance, le poids, la distance parcourue et le moyen de transport utilisé, a été mis en place pour l'acquisition de fruits et légumes²⁶ frais ainsi que pour la fourniture de viande et volaille fraîche.

L'introduction de ce critère permet de prendre en compte le bilan carbone des denrées dans le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, et de travailler avec des entreprises locales.

- **Déchets** : le renouvellement du marché de DASRI à compter du 01 janvier 2025 a permis d'expérimenter un nouveau procédé permettant la valorisation des DASRI en les banalisant (méthode de désinfection) et en expérimentant une « Unité de tri post désinfection » permettant de valoriser le polypropylène qui sert à la fabrication de nouveaux contenants et emballages.

25 - Loi n°2018-938 dite Loi EGALIM

26 - Concernant les fruits et légumes frais, les 4 attributaires sont remis régulièrement en concurrence par le biais de marchés subséquents au sein desquels ce critère pèse pour 40% de la note.

Thématiques retenues	Objectifs	Actions Achats
Transports inter-hospitaliers	Optimiser le marché des transports inter-hospitalier → Juste transport adapté aux besoins du patient (distinction d'un lot ambulance d'un lot VSL/taxis) → Favoriser la concurrence sur le territoire → Rechercher les leviers permettant de valoriser les transports mutualisés et pénalisant les transports à vide	→ Nouvel allotissement technique et géographique → Mise en place d'une procédure permettant la négociation
Alimentation	→ Favoriser les circuits courts et contribuer au score EGALIM	→ Développer le recours aux labels → Favoriser les procédures locales (exemple : légumes crus prêts à l'emploi auparavant en centrale) → Etudier la possibilité de créer un marché réservé
Equipement non médical	→ Favoriser les équipements issus de l'économie circulaire	→ Vérifier certains critères/prérequis avant l'adhésion en centrale (seconde main, compositions, présence de solvants, type d'emballage...)
Déchets DAOM et autres déchets hors DASRI	→ Augmenter la part des déchets valorisés	→ Identification des filières de tri → Etudier la possibilité de nouvelles filières de tri avec valorisation (exemple : verre médical, biodéchets et textile)

En parallèle de ces actions achats, des sujets métiers à fort enjeu existent et demandent un changement de pratiques, d'organisation et/ou de process, et pour lesquels le support contractuel est déjà existant, tels que :

- le nettoyage sans chimie (bandelettes microfibrés) qui nécessite un temps d'adaptation et de mise en œuvre (réalisation de tests, validation par les services qualité et hygiène, formations des utilisateurs...),
- ou encore les fontaines à eau sur réseau permettant de remplacer les fontaines à bonbonnes, en pouvant bénéficier par ailleurs de l'expérience acquise par certains établissements du Groupement.

Filière Achat Biomédical-Laboratoires

- Volume d'achats annuel du Groupement (2024) : 76 millions d'euros

- Segments :

- Biomédical - Multi segment d'achat
- Biomédical - Anesthésie-Réanimation
- Biomédical - Divers (petits matériels)
- Laboratoires - Fournitures
- Laboratoires - Equipements
- Laboratoires - Services

Les enjeux métiers de la filière s'orientent autour de la loi AGEF. Si les dossiers d'investissement sont majoritairement conclus auprès des opérateurs nationaux, les démarches d'achat relatives à l'exploitation des équipements sont mises en œuvre via des procédures locales permettant de sourcer les tiers mainteneurs, d'intégrer des critères relatifs aux emballages et au transport et d'insister sur la couverture en pièces détachées au service du réemploi des matériels ou de l'augmentation de leur durée de vie. Une politique de maintenance interne est par exemple déployée au CHU de Lille.

Thématiques retenues	Objectifs	Actions Achats
Transport	→ Réduire l'impact carbone des livraisons/déplacements (prudence en cas de technicien itinérant)	→ Utiliser un critère relatif à l'empreinte carbone (type de transport et distance)
Maintenance multimarque	→ Susciter davantage de concurrence sur les marchés de maintenance multimarques/multi modèles (tiers-mainteneurs)	→ Lever les freins et sécuriser l'intervention des tiers-mainteneurs
Augmentation de la durée de vie des équipements et gestion des batteries	→ Favoriser et faciliter la maintenabilité et la maintenance des équipements → Réduire l'impact carbone en cas de remplacement des batteries	→ Utiliser un critère d'analyse relatif au démontage des équipements, à l'indice de réparabilité → Prévoir la formation des techniciens internes afin d'assurer la maintenance en interne → Imposer une durée minimale de garantie des batteries et en faire un critère d'analyse
Equipements reconditionnés ou d'occasion	→ Favoriser l'économie circulaire	→ Prévoir la possibilité d'acheter des équipements reconditionnés/d'occasion

La feuille de route relative aux réactifs est similaire à celle des produits de santé et est donc reprise dans ledit volet.

Filière Achat NTIC

- Volume d'achats annuel du Groupement (2024) : 38 millions d'euros

- Segments :

- Equipements
- Logiciels
- Prestations informatiques
- Solution d'impression
- Téléphonie

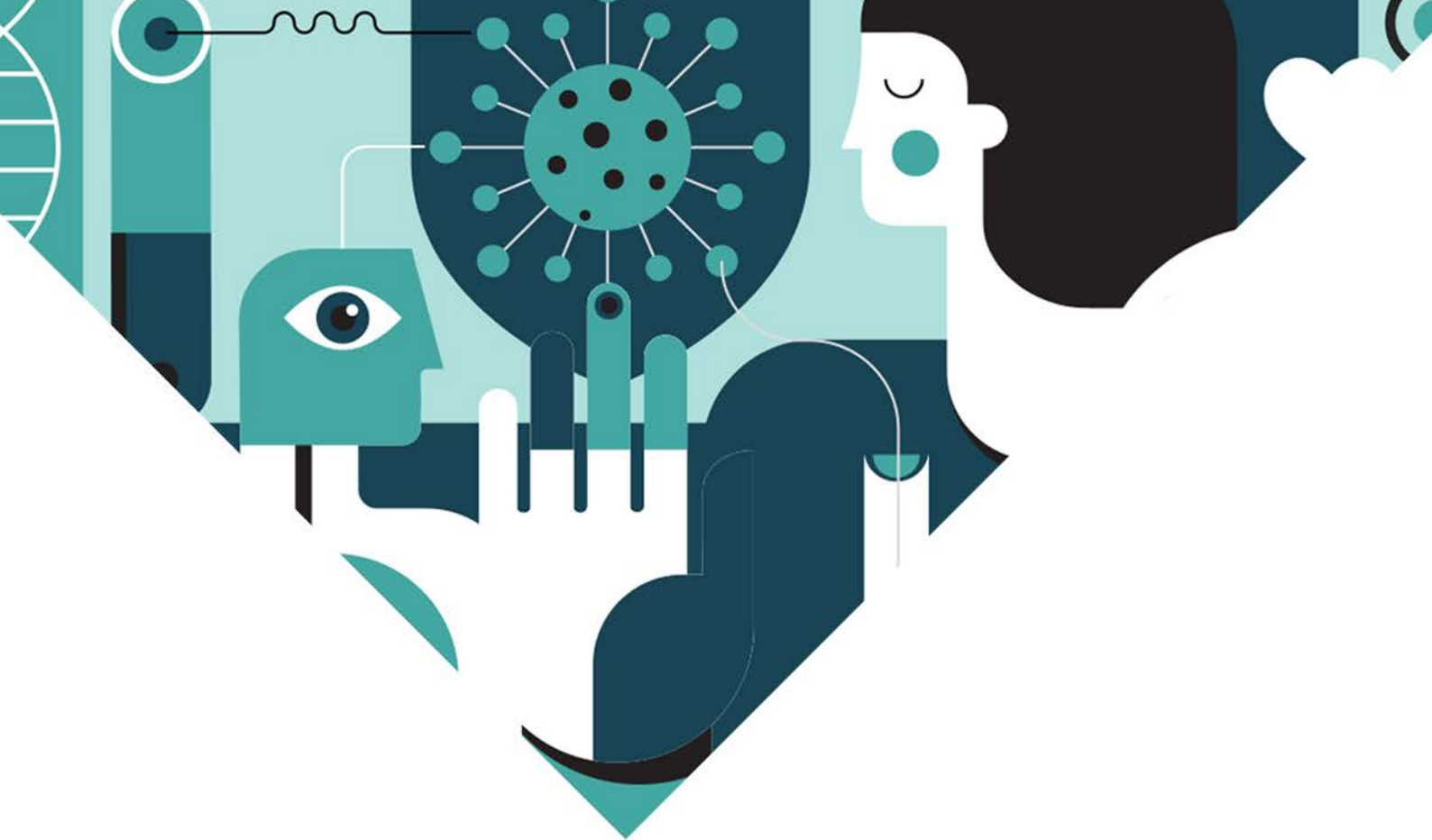
L'achat NTIC doit répondre aux objectifs de la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France qui visent à renforcer les dispositions de la loi AGECE en faveur de l'allongement de la durée de vie des produits (économie circulaire, indice de réparabilité), et aux obligations en matière de collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) et leur recyclage.

Le Système d'Information hospitalier représente en moyenne + de 5% du bilan carbone d'un CHU. Les outils numériques les plus impactants sont les terminaux utilisateurs (60 à 80% de l'impact environnemental) et les centres d'hébergement de données (« datacenter », 4 à 22% de l'impact environnemental).

La sécurité numérique est par ailleurs une exigence au regard de la sensibilité des données patients.

Thématiques retenues	Objectifs	Actions Achats
Matériels informatiques	<p>→ Augmenter la part des équipements numériques issus du réemploi, de la réutilisation, intégrant des matériaux recyclés au sens des lois AGECE et REEN</p> <p>→ Privilégier des équipements moins énergivores et avec une durée de vie plus importante</p>	<p>→ Recours à des clauses (exigence d'écolabels) ou critères sur la durée de vie, la réparabilité, la disponibilité des pièces détachées, le reconditionnement, la consommation d'énergie</p>
Hébergement et datacenters (pour les logiciels en mode SAAS)	<p>→ Privilégier les hébergements les plus écoresponsables</p>	<p>→ Utiliser des critères d'analyse pour comparer les solutions d'hébergement (PUE/WUE/ réutilisation de l'énergie/utilisation d'énergie verte/ niveau émission GES/optimisation du stockage des datas)</p>





SPASER DU GROUPEMENT HÔPITAUX PUBLICS GRAND LILLE

LA DÉESSE

L'Achat Durable au service de l'Économie,
l'Environnement, le Social et la Santé
2026-2029

**HÔPITAUX
PUBLICS**
Grand Lille

The logo for Hôpitaux Publics Grand Lille. It consists of the words "HÔPITAUX" and "PUBLICS" in a bold, dark teal, sans-serif font, stacked vertically. Below them, "Grand Lille" is written in a dark teal, cursive script. To the right of the text is a stylized teal cross symbol.